Déclaration Conjointe

Maroc-Pays Bas

6 mai 2015

Au cours des nombreux entretiens qui ont eu lieu entre les autorités marocaines et néerlandaises compétentes, les deux parties ont procédé à un échange de vues sur différents volets de la coopération et ont souligné l'importance de préserver et de consolider, dans le respect mutuel, leurs relations, tant sur la plan bilatéral, régional qu'international.

S'agissant de la Convention sur la Sécurité Sociale, signée entre les deux pays en 1972, la partie néerlandaise a décidé de surseoir à la dénonciation de ladite Convention, annoncée en octobre 2014, afin de permettre aux deux parties d'engager des négociations sérieuses et substantielles pour la révision de cette Convention, en vue d'aboutir dans quelques semaines à un accord qui préserve les intérêts des deux pays.